Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2018 Affichage : 15/11/2018

N° D'ORDRE : 2018-110

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 05

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Pouvoirs: 05
Excusé: 01
Absent: 01
Qui ont pris part
à la délibération: 26

<u>Date de convocation</u>: 6 novembre 2018

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie -M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

<u>Pouvoirs</u>: Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain - Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne - M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent: M. PAPINIO Raoul.

Excusé: M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

4 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT - RECENSEMENT GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain recensement de la population se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Afin d'effectuer cette mission, la commune devra recruter 12 agents recenseurs pendant la période précitée.

Monsieur le Maire indique que les agents seront rémunérés de la façon suivante :

- 1,75 € par bulletin individuel;
- 1,15 € par feuille de logement.

Monsieur le Maire informe notamment l'Assemblée qu'un forfait de 150 € par agent sera prévu concernant le recensement des résidences secondaires.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'une dotation forfaitaire de 12 363 € doit être versée par l'Etat afin de prendre en charge une partie des frais engagés pour le recensement général.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à recruter 12 agents recenseurs pour la période de recrutement général de la population (du 17 janvier au 16 février 2019) et dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 12 agents recenseurs pour la période de recrutement général de la population (du 17 janvier au 16 février 2019) et dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT